

FM0(006(0104)6

16.03.89

SAIG
7 Clos-Français
93100 MONTREUIL
Tél. 42.87.50.65

et les jazzmen qui soutiennent déjà l'initiative interpersonnelle de commémorer le premier anniversaire de l'assassinat de Dulcie SEPTEMBER, en l'honorant à la façon joyeuse et tendre qui est commune à l'Afrique et au jazz.

Le 16 mars 1989

Cher ami,

Nous vous adressons le texte qui sert de lien entre les jazzmen qui apportent leur contribution⁺ à cet hommage du mercredi 29 mars, dans la rue des Petites-Ecuries à Paris, à partir de 18 h et probablement jusqu'à 20 h.

Cette initiative chaleureuse est née et se développe en concertation directe avec l'African National Congress et son représentant en France, M. Solly SMITH.

Entre les artistes, deux réflexions ont convergé vers une même perspective.

En premier lieu, il nous est apparu impossible de laisser repartir Dulcie, pour une année encore, sans lui offrir, ici, la fête qu'elle n'a pas eue, parmi son peuple, en Afrique du Sud.

En second lieu, nous ressentons très fortement ce qui, au travers de l'Afrique lointaine ou actuelle, depuis les esclaves dispersés et les nouveaux exils jusqu'à l'apartheid, va au plus intime de la culture et de la sensibilité de tous ceux que rassemble le jazz.

Au point que nous croyons, tant la sève a été fertile, du blues au jazz et dans toutes leurs expressions, qu'une ramure nouvelle peut s'élever, pour l'abolition de l'apartheid, si nous faisons bourgeon, le 29 mars et en plus longue haleine au-delà, avec ce que nous avons appelé le sjambok jazz anti-apartheid.

Cette formulation n'est ni artificielle ni fantaisiste, car elle vient, très directement, d'une expression actuellement répandue dans tous les townships sud-africains. Leurs habitants disent, avec l'humour vraiment indomptable qui les caractérise, que : le sjambok (la cravache-bâton des policiers) les active pour lutter mieux encore contre l'apartheid.

Il y aura donc, le 29 mars, quelques beaux instants de jazz pour une éclosion où nous souhaitons que viennent se frotter tous ceux qui, jeunes ou d'apparence moins jeunes, de Paris mais aussi d'ailleurs, veulent à honneur de saluer et fêter Dulcie.

Nous vous remercions, avec amitié, de tout ce que vous pourrez faire, avant et pendant cette commémoration, pour lui donner le meilleur écho possible.

SAIG

⁺ soutien ou (et) participation : communiquer votre nom à l'un ou l'autre des numéros suivants toute la journée au 42.87.50.65 ou, jour et nuit, au 45.34.09.71

LE JOUR DE L'INDÉPENDANCE

hommes femmes et enfants surtout

AMANDLA NGAVETU

sur les gradins du plus grand stade
qu'on aura construit tout exprès
on fera la fête des fortes têtes
ce qui obligera on vous en préviennent

à venir du coup sans chapeau

même coquet même coquin

pour mieux savourer l'élegance
de nous voir si beaux d'être ensemble.

On commencera par le plus simple

LA PREMIÈRE PHASE PRATIQUE

D'ABOLITION DE L'APARTHEID :

faire le zèbre.

Les noirs qui ont les cheveux blancs
avec les blancs blancs de partout

se retrouvent sur une rangée

les blancs qui ont les cheveux noirs
avec les noirs les indiens les métis

qui ont les cheveux noirs aussi

- Mon Dieu que le monde est joli! -

se placeront dans un autre rang

ainsi de suite place

chaque rang d'à côté se serrant

sur le rang d'à côté

tous les blonds et tous les roux

restent cela va sans dire

en bouquet sur la pelouse

pour faire un soleil heureux

et un peu rose de plaisir.

LA DEUXIÈME PHASE PRATIQUE

D'ABOLITION DE L'APARTHEID

sera plastiquement la plus courte.

Les têtes noires les têtes blanches

qui s'enverront vite de rester

en rang debout en plein soleil

se mélangeront tout à coup

Hélas! cela fera un gris bien triste

qui fera d'artistes

sera pire encore quand les blancs

avec les cheveux brillants que nous avions oubliés
- sauf Maru bien sûr -

accourront à la rescoussse
en croyant arranger les choses.

Hector qu'est au Paradis
dira à Steve à Neil à Benjamin :

C'est tout de même pas possible
qu'un jour pareil

ils aient si mauvais temps!

Mais à ce moment-là

TROISIÈME ET DERNIÈRE PHASE PRATIQUE
D'ABOLITION DE L'APARTHEID

Dulcie qui avait médité et prévu ces difficultés
de la première heure

sortira de sa nolle à malice

les chapeaux les casquettes

les bonnets les bérets

les cascooles les marmites

du même bleu tendre et doux

et tous ceux qui attendaient là-haut

de redescendre dans l'autre sens

au Paradis aussi

se précipiteront à tire-d'aile

plus rapides que les hirondelles au printemps

pour coiffer leurs frères et leurs soeurs

leurs cousins leurs voisins.

Et c'est alors

alors seulement

que toutes les colombes de la terre

de toutes les autres planètes

et même de partout ailleurs

troupeées par cet anneau d'azur

viendront ainsi qu'un nuage pur

se poser sur la pelouse

fêter comme aux temps anciens

pour tous les hommes fiers de leurs frères

la grande et nouvelle épousaille

de l'Afrique notre mère Ma Africa

et de la Charte de la Liberté.

L'articulation de ce texte
en tableaux successifs
favorise toutes compositions

intitulé "FLEUR DE SOLEIL": du nom de l'école fondée du Cap-Zonneville où Dulcie a été assassinée

OPERA DE LA RUE A . N . C .

sjambok jazz anti-apartheid
sjambok jazz anti-apartheid
sjambok jazz anti-apartheid

création internationale

Première et Générale : 29 MARS 1989 à partir de 18 h
participations et entrées gratuites rue des Petites-Ecuries*
à Paris

Sur ce livret de Saig et sur une musique de Manu Dibango, Bonga,
Jean-Louis Chautemps, Claude Vinci, Jean-Pierre Bretéché, Hervé Bourde,
Jean-Paul Watobey, Bernard Lubat, Charly Léandre, Pascal Anquetil,
Jacques Doudelle Jazz Orchestra, Jo Bayi, Marc Laferrière, Jo Privat,
Marcel Zanini, Marcel Azzala, BIG BAND ORNIGAR, Danièle Burjeman,
Michel Godard, Jean-Marc Padovini, Philippe Combelle, Groupe AZUR,
Michel Marcheteau, Groupe TUTTI QUANTI, Philippe Monange, Trio ZEFF,
Pascal Dalmasso, Bertrand Binet, Dominique Bertram, Teddy Nighter,
Allie Delfau-Ron Scott, Claudine Katz, Béatrice Bentejac-Frank Weisz,
André Damon, Philippe Favre, Alain Guerini, Christophe Laborde,
Sylvain Torikian, Luc Le Masne, Michel Goldberg, François Montagut,
Gilles et Guillaume Naturel, Monica Passos, Hélène Labarrière,
Marcel Sabiani, Frank Quintin, Gérard Siracusa, Jean-Marie Pallen,
Groupe Un Drame Musical Instantané, Groupe Pied de Poule,
François Tusques, Gangga Dir. "AMANDLA" et Groupe AFRICAN EXPLOSION,
Nimbus,

André Francios, Frédéric Charbaut, Anne Ducros,

* entre le N°28 où DULCIE SEPTEMBER a été assassinée par un tueur du régime de l'apartheid, le 29 mars de l'année dernière, et le N°7-9, c'est-à-dire entre les fleurs qui seront déposées à l'adresse du Bureau de l'African National Congress et celle du Non Nonino. N°?

La Charte de la liberté

Programme pour une Afrique du Sud de tous les Sud-Africains



La Charte va au-delà d'un simple catalogue de revendications pour des réformes démocratiques. C'est un document révolutionnaire précisément parce que les changements qu'il prévoit ne peuvent être obtenus sans démanteler l'échafaudage politique et économique de l'Afrique du Sud actuelle. Obtenir ces demandes requiert l'organisation, le déclenchement et le développement de luttes de masse à une vaste échelle. (...) Si le front uni est renforcé et développé, la Charte de la liberté se transformera en une institution vivante et dynamique et nous pourrons triompher de toutes les oppositions pour réaliser l'Afrique du Sud dont nous rêvons, de notre vivant.

Nelson Mandela, juin 1956



Qu'est-ce que la Charte de la liberté? La Charte de la liberté reflète l'idée fondamentale que ce fait la grande majorité du peuple sud-africain du type de libération pour laquelle nous luttons tous. En vérité, ce n'est pas de la Charte de la liberté du Congrès national africain et de ses alliés qu'il s'agit. Il s'agit de la Charte du peuple sud-africain pour sa libération. Elle a été rédigée sur la base des demandes des grandes masses de notre pays et adoptée au cours d'un Congrès du Peuple issu d'élections. Emanation du peuple, cette charte est restée la Charte du Peuple, la déclaration politique fondamentale contenant nos objectifs à laquelle toutes les forces authentiquement démocratiques et patriotes d'Afrique du Sud souscrivent.

Quand nous avons élaboré et adopté ensemble la Charte de la liberté, nous nous sommes résolument prononcés contre les solutions dites réformistes du problème sud-africain. (...) Nous ne luttons pas pour réformer l'apartheid, mais pour l'abolir entièrement. (...) Nous ne nous battons pas pour obtenir des libertés illusoires dans des zones délimitées par l'ennemi, ni en tant que tel ou tel groupe national. (...) Nous voulons la liberté pour tous, en tant qu'égaux, frères et soeurs, dans une Afrique du Sud unie et démocratique. Nous n'avons pas demandé le "partage du pouvoir" avec le régime des oppresseurs. Nous contestons fermement et sans équivoque la légitimité de ce régime et son droit à nous gouverner. (...) Il faut qu'il soit parfaitement clair que ce régime n'a aucun droit de gouverner ce pays.

Oliver Tambo, président de l'ANC
le 8 janvier 1980

Le Charte de la Liberté

Nous, peuples d'Afrique du Sud, proclamons afin que nul ne l'ignore dans notre pays comme dans le monde entier:

L'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, aux Blancs comme aux Noirs, et aucun gouvernement n'est justifié à prétendre exercer l'autorité s'il ne la tient de la volonté de tous;

Notre peuple a été privé, par une forme de gouvernement fondée sur l'injustice et l'inégalité, de son droit naturel à la terre, à la liberté et à la paix;

Notre pays ne sera jamais ni prospère ni libre tant que tous nos peuples ne vivront pas dans la fraternité, ne jouiront pas de droits égaux, et que les mêmes possibilités ne leur seront pas données;

Seul un Etat démocratique fondé sur la volonté de tous peut assurer à tous, sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de croyance, les droits qui leur reviennent de par leur naissance;

C'est pourquoi nous, peuples de l'Afrique du Sud, Blancs aussi bien que Noirs, réunis comme des égaux, des compatriotes et des frères, adoptons cette Charte de la liberté. Et nous nous engageons à lutter ensemble, en ménageant ni notre énergie ni notre courage, jusqu'à ce que nous ayons obtenu les changements démocratiques inscrits dans cette Charte.

Le gouvernement doit appartenir au peuple!

Toute personne doit avoir le droit de voter et d'être éligible à tout organe législatif;

Toute personne doit avoir le droit de prendre part à la gestion des affaires publiques de son pays;

Tous doivent être égaux pour tous, sans distinction de race, de couleur ou de sexe;

Les droits de l'homme doivent être les mêmes pour tous!

La loi doit garantir à tous le droit à la liberté d'expression, le droit de s'organiser, le droit à la liberté de réunion, le droit de publier, de prêcher, de pratiquer le culte et aussi de donner à leurs enfants l'éducation de leur choix;

La loi doit protéger le domicile privé contre les descentes de police;

Toute personne doit pouvoir se déplacer librement de la campagne vers la ville, d'une province à l'autre, et pouvoir quitter l'Afrique du Sud pour l'étranger.

Toutes les lois relatives aux laissez-passer et autorisations et toutes autres lois limitant la liberté de déplacement doivent être abrogées.

Le travail et la sécurité doivent être assurés!

Quiconque travaille doit être libre de londer avec d'autres des syndicats, d'élire les membres du bureau de ces syndicats et de conclure des accords sur les salaires avec les employeurs;

L'Etat doit reconnaître, parallèlement au devoir qu'à toute personne de travailler, son droit au travail et à toutes indemnités en cas de chômage;

Tous les conseils consultatifs, conseils ou autres organes au pouvoir de la minorité doivent être remplacés par des organismes démocratiques d'administration autonome.

Tous les groupes nationaux doivent jouir de droits égaux!

Tous les groupes nationaux comme toutes les races doivent être sur un pied d'égalité, aussi bien dans les administrations de l'Etat que dans les tribunaux ou les écoles;

Le droit de parler leur langue maternelle et de développer leur culture et leurs coutumes traditionnelles doit être le même pour tous;

La loi doit protéger tous les groupes nationaux contre les insultes à leur race et à leur fertilité nationale;

Précher ou pratiquer la discrimination ou le mépris sur la base de la nationalité, de la race ou de la couleur sera un crime passible de la loi;

Toutes les lois et mesures d'apartheid doivent être abrogées.

Le peuple doit être rétabli dans son droit au patrimoine national!

La richesse nationale de notre pays, patrimoine de tous les Sud-Africains, doit être rendue au peuple;

La propriété des richesses minérales que recèle le sol, ainsi que celle des banques et des industries à caractère de monopole, doivent être transférées à la communauté;

Pour contribuer au bien-être public, il convient d'exercer un contrôle sur toutes les autres industries et sur le commerce;

Tous doivent jouir du même droit d'exercer un commerce là où ils le désirent, de se livrer à des activités industrielles ou d'adopter tout métier, manuel ou non, comme toute profession.

La terre doit être partagée entre ceux qui la travaillent!

Il convient d'abolir les restrictions à la propriété foncière imposée pour des raisons d'ordre racial et la totalité des terres doit faire l'objet d'une redistribution entre ceux que la travaille aliné que disparaissent la famine et la pénurie de terre;

L'Etat doit venir en aide aux paysans en leur fournit des instruments aratoires, des serres, des tracteurs et en construisant des barrages pour assurer la conservation du sol ainsi que prêter assistance aux cultivateurs;

Le droit de circuler librement doit être garanti à tous ceux qui travaillent la terre;

Tous doivent jouir du même droit de s'installer sur la terre là où ils le désirent;

Nul ne doit être dépossédé de son bétail, et le travail forcé, comme les fermes-prisons, doivent être abolis.

Tous doivent être égaux devant la loi!

Nul ne doit être emprisonné, déporté ou voir sa liberté restreinte sans que sa cause ait été équitablement entendue;

Nul ne doit être condamné sur l'ordre d'un fonctionnaire du gouvernement;

Les tribunaux doivent être composés d'éléments représentatifs de tous les éléments de la population;

Nul ne doit être emprisonné si ce n'est pour un crime sérieux contre le peuple; l'emprisonnement doit viser au redressement de l'individu, ce ne doit pas être une mesure de vengeance;

Toute personne doit pouvoir entrer sur un pied d'égalité dans la police et dans l'armée, lesquelles doivent servir et protéger le peuple;

Toute loi qui prévoit une distinction fondée sur la race, la couleur ou les convictions doit être abrogée.

Hommes et femmes de toutes races doivent recevoir un salaire égal à travail égal;

La semaine de travail sera de quarante heures; tous les travailleurs bénéficieront d'un salaire minimum national garanti, de congés annuels payés et de congés de maladie et toutes les mères qui travaillent auront droit à des congés de maternité à plein salaire;

Tous les mineurs, les domestiques, les ouvriers de ferme et les fonctionnaires jouiront des mêmes droits que tous les autres travailleurs;

Le travail des enfants, le travail dans les compounds, le système du *tot* et l'emploi de main-d'œuvre sous contrat doivent être abolis.

L'instruction et la culture doivent être accessibles à tous!

Le gouvernement doit découvrir, développer et encourager les talents nationaux en vue d'enrichir notre vie culturelle;

Toute personne doit avoir accès aux richesses culturelles de l'humanité par l'échange de livres, d'idées et par les libres contacts avec d'autres pays;

L'éducation doit viser à enseigner à la jeunesse l'amour de sa patrie et de sa culture nationale, ainsi que le respect de la fraternité humaine, de la liberté et de la paix;

L'instruction doit être gratuite, obligatoire, universelle et égale pour tous les enfants;

Les études supérieures et la formation technique doivent être accessibles à tous grâce à des allocations de l'Etat et à des bourses attribuées selon le mérite;

Il doit être mis fin à l'analphabétisme chez les adultes par la mise en œuvre d'un plan national d'éducation des masses;

Les maîtres doivent jouer de tous les droits des autres citoyens;

Dans la vie culturelle, dans les sports et dans l'éducation, toute distinction fondée sur la couleur doit être abolie.

On doit créer des logements, assurer le confort et la sécurité!

Toute personne doit avoir le droit d'habiter là où il lui plaît, d'être décemment logée et d'élever sa famille dans le confort et la sécurité;

Les logements inhabités doivent être mis à la disposition du peuple;

On doit faire baisser les loyers et les prix; il doit y avoir abondance de nourriture et nul ne doit plus connaître la faim;

L'Etat doit organiser un service de santé préventif;

Toute personne doit pouvoir bénéficier de soins médicaux et hospitaliers gratuits; les mères et les jeunes enfants doivent avoir droit à des soins particuliers;

On fera disparaître les laudis et l'on édifiera de nouvelles constructions dans les banlieues, où les transports, les routes, l'éclairage, les terrains de jeux, les crèches et les centres sociaux seront à la disposition de tous;

L'Etat prendra soin des vieillards, des orphelins, des invalides et des malades;

Toute personne a droit au repos, aux loisirs et aux distractions;

Les quartiers indigènes clos et les ghettos doivent être supprimés et toutes les lois qui dispersent les familles doivent être abrogées;

L'Union sud-africaine doit être un Etat pleinement indépendant qui respecte les droits et la souveraineté de toutes les nations.



Nous nous souvenons de Dulcie September 1988
Assassinee par les agents de Pretoria

Le paix et l'amitié doivent régner!

Tous les efforts de l'Union sud-africaine doivent tendre au maintien de la paix dans le monde et au règlement de tous les différents conflits internationaux par voie de négociation—et non par la guerre;

La paix et l'amitié parmi nous doivent être assurées par l'égalité des droits, des possibilités et du statut de tous;

Les habitants des protectorats du Bassoutoland, du Betschuanaland et du Swaziland doivent être libres de décider eux-mêmes de leur sort;

Le droit de tous les peuples de l'Afrique à l'indépendance et à l'autonomie doit être reconnu et doit être à la base d'une collaboration étroite;

Et maintenant, que tous ceux qui aiment leur peuple et leur patrie disent, avec nous:

Ces droits, nous allons, durant toute notre vie, lutter côte à côte pour les obtenir, jusqu'à ce que nous ayons conquis notre liberté.

Adopté au Congrès du Peuple Kliptown, Afrique du Sud, le 26 Juin 1955

